Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 069-216902569-20210325-V_DEL_210325_12-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **25 mars 2021**

Compte rendu affiché le **2 avril 2021**

Date de convocation du conseil municipal le **19 mars 2021**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance **: Monsieur Fréderic KIZILDAG**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	42

Membres présents à la séance **:**

Hélène GEOFFROY, **Stéphane GOMEZ**, **Kaoutar DAHOUM**, **Matthieu FISCHER**, **Muriel LECERF**, **Philippe MOINE**, **Myriam MOSTEFAOUI**, **Ahmed CHEKHAB**, **Antoinette ATTO**, **Roger BOLLIET**, **Nadia LAKEHAL**, **Michel ROCHER**, **Josette PRALY**, **Patrice GUILLERMIN**, **Nassima KAOUAH**, **Pierre DUSSURGEY**, **Fatma FARTAS**, **Bernard RIAS**, **Yvan MARGUE**, **Régis DUVERT**, **Yvette JANIN**, **Joëlle GIANNETTI**, **Liliane GILET-BADIOU**, **Eric BAGES-LIMOGES**, **Fréderic KIZILDAG**, **Véronique STAGNOLI**, **Dehbia DJERBIB**, **Charazède GAHROURI**, **Christine JACOB**, **Harun ARAZ**, **Abdoulaye SOW**, **Nacera ALLEM**, **Nordine GASMI**, **Carlos PEREIRA**, **David LAÏB**, **Maoulida M'MADI**, **Christine BERTIN**, **Sacha FORCA** , **Audrey WATRELOT**, **Richard MARION**, **Ange VIDAL**

Membres absents excusés ayant donné pouvoir **:**

Pierre BARNEOUD - ROUSSET à Kaoutar DAHOUM

Membres absents :

Mustapha USTA

Objet :

Création d'un équipement mutualisé Ville-Campus : attribution et autorisation de signature du marché de maîtrise d'oeuvre

V_DEL_210325_12

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 069-216902569-20210325-V_DEL_210325_12-DE

Rapport de Monsieur GOMEZ,

Mesdames, Messieurs,

La ville de Vaulx-en-Velin s'est engagée avec les écoles du campus dans la construction d'un équipement mutualisé implanté dans la ZAC Hôtel de Ville à proximité du campus. Il constitue un élément physique du continuum universitaire. Il permettra un usage partagé entre la Ville, ses habitants, les acteurs locaux et le monde de l'enseignement secondaire et supérieur. C'est un lieu de rencontres et de croisements qui favorisera la progression des jeunes et leur montée en compétence. Il accueillera l'équipe du campus des métiers et des qualifications « ville intelligente ».

C'est un lieu de diffusion du savoir où se confondent pratiques professionnelles, formations et échanges. Il contribuera à l'excellence et à la valorisation du territoire.

Par délibération du 18 décembre 2019, le conseil municipal décidait du lancement de la procédure de concours restreint en vue de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi de la réalisation de l'équipement mutualisé Ville-Campus.

Pour mémoire, le programme prévoit :

- un grand hall multifonctions (accueil, exposition, espaces connectés, vestiaire, snack) ;
- des espaces dédiés à la formation et à l'événementiel ;
- des espaces pédagogiques (un amphithéâtre de 350 places divisible, salles de cours) ;
- des espaces dédiés au personnel et au développement du site ;
- des espaces logistiques (rangements, réserves exposition, espace traiteur) ;
- des locaux techniques
- un parking de 40 places environ en sous-sol.

L'ensemble (hors parking) représente une surface utile estimée de 1565 m², soit une surface plancher d'environ 2000 m².

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux au stade programme a été fixée à 5 600 000 € HT, pour un coût d'opération afférent (comprenant notamment les études préalables, études d'ingénierie, travaux, acquisition foncière, frais concessionnaires et raccordement réseaux, actualisation des prix et révisions, aléas, …) évaluée à 7 300 000 € HT, soit 8 760 000 € TTC.

Ce projet est cofinancé par l'État dans le cadre de l'ANRU, du plan de relance et par le ministère de la culture, selon le plan de financement suivant :

NPNRU	1 250 000 €
Etat/ Ministère de la Culture	750 000 €
Etat/ Ministère de la Culture (plan de relance)	2 000 000 €
Feder/ Région AURA	500 000 €
TVA	1 460 000 €
Reste à charge pour la ville	2 800 000 €
Coût opération HT	7 300 000 €
Coût opération TTC	8 760 000 €

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 069-216902569-20210325-V_DEL_210325_12-DE

Un concours restreint a été lancé le 14 janvier 2020 sur le fondement des articles R.2162-15 et suivants du code de la commande publique avec un niveau de rendu des prestations de concours de type « Esquisse + » .

Dans le cadre de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre, un jury a été constitué conformément à la délibération prise le 18 décembre 2019. Il est présidé par le président de la commission d'appel d'offres et est composé des 5 membres de la commission d'appel d'offres ou de leurs suppléants, de 4 membres possédant la qualification de maître d'oeuvre ; d'un représentant de la Métropole ; d'un représentant de l'ENSAL. L'ENSAL, représentée par sa Directrice ainsi que par un membre du collège des maîtres d'oeuvre, a ainsi accompagné la ville dans les travaux du jury.

Ce jury s'est réuni une première fois le 10 mars 2020 pour la phase d'examen des candidatures à l'issue de laquelle trois équipes ont été admises à concourir par arrêté du 13 mars 2020 :

- Atelier Stéphane FERNANDEZ – SERANDIA – SA SCOOP ETAMINE – Groupe GAMBA – AC Paysage/ C. CHARRON ;
- MARCIANO Architecture – PLAYTIME – ABAC Ingénierie – Franck BOUTTE Consultants – Atelier Paul ARENE – SECMO – VENATHEC – R2M ;
- TECTONIQUES Architectes – TECTONIQUES Ingénieurs – LINK Acoustique – eEGENIE – ARBORESCENCE – ITINERAIRE bis.

La date limite de remise des prestations a été fixée au 11 septembre 2020. Les trois projets remis ont été transmis de manière anonyme et désignés par les codes suivants : JAUNE, VERT, BLEU.

Le jury de concours s'est à nouveau réuni le 21 janvier 2021 pour examiner les trois projets remis par les candidats. Les projets ont été classés selon les critères et les pondérations suivants :

- qualité architecturale et paysagère, valorisation du site : noté sur 10, pondéré à 25 % ;
- qualité environnementale du projet et pertinence des solutions proposées en matière de confort d'été : noté sur 10, pondéré à 25 % ;
- adéquation du projet au programme (respect des exigences, surfaces, fonctionnalités, confort d'usage) : noté sur 10, pondéré à 25 % ;
- respect de l'enveloppe financière prévisionnelle, qualité et pertinence de l'analyse économique du projet : noté sur 10, pondéré à 25 %.

Sur cette base, le jury a émis un avis collégial motivé et a proposé le classement suivant des projets :

1. VERT
2. JAUNE
3. BLEU.

A l'issue de la tenue du jury de concours et après réception de l'avis et des procès-verbaux signés par tous les membres du jury, l'anonymat a été levé :

JAUNE	MARCIANO Architecture – PLAYTIME – ABAC Ingénierie – Franck BOUTTE Consultants – Atelier Paul ARENE – SECMO – VENATHEC – R2M
VERT	TECTONIQUES Architectes – TECTONIQUES Ingénieurs – LINK Acoustique – eEGENIE – ARBORESCENCE – ITINERAIRE bis
BLEU	Atelier Stéphane FERNANDEZ – SERANDIA – SA SCOOP ETAMINE

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 069-216902569-20210325-V_DEL_210325_12-DE

Au vu de l'avis et des procès-verbaux du jury, le lauréat du concours a été choisi par le pouvoir adjudicateur. Le groupement dont l'agence TECTONIQUES Architectes est mandataire a été désigné lauréat par arrêté en date du 3 février 2021.

Une procédure d'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence a été engagée et le lauréat du concours a été invité à remettre une offre pour le 19 février 2021. Cette offre initiale a fait l'objet d'une négociation.

La négociation du contrat de maîtrise d'œuvre avec ce lauréat a été conduite par le pouvoir adjudicateur et a porté sur les termes du contrat et le projet esquisse. Le lauréat a été rencontré le 26 février 2021. Il avait jusqu'au 10 mars pour formaliser une réponse au pouvoir adjudicateur.

- <u>les clauses administratives du marché</u>

- taux de tolérance :

Le lauréat a souhaité modifier les taux de tolérance à l'issue de l'ACT (3 % au lieu de 2%) et de l'AOR (3 % au lieu de 2%) portés à l'acte d'engagement ainsi que les pénalités prévues en cas de dépassement de ces taux.

Après négociation, le lauréat accepte la nouvelle proposition du pouvoir adjudicateur, soit :

- un taux de tolérance de 3% à l'issue de l'ACT et maintien du pourcentage de calcul de la pénalité à 3 %

- le taux de tolérance de 2% à l'issue de l'AOR est maintenu mais le pourcentage de calcul de la pénalité est ramené à 3% au lieu de 5 %.

- modalités d'exécution du marché :

Les modalités d'exécution du marché ont été précisées sur l'ensemble des réunions techniques, sur les modalité de concertations avec les services et les futurs utilisateurs ainsi que les présentations publiques du projet. Le lauréat a proposé l'animation de visites pour les étudiants de l'ENSAL aux étapes clés du projet que le pouvoir adjudicateur a souhaité élargir aux 2 lycées du centre ville.

Les délais de réalisation des prestations de Maîtrise d'oeuvre prévus dans la marché sont acceptés par le lauréat.

<u>La rémunération et décomposition financière du forfait de rémunération :</u>

Le montant de la rémunération provisoire était de 840 413,81 € HT avant négociation et se décompose comme suit :

- mission de base = 791 653,81 € HT

- missions complémentaires (SSI - STD (simulations thermiques dynamiques) - ENR (Etude approvisionnement énergies renouvelables) - TDS (traitement de la signalétique) -Exploitation/ maintenance = 48 760,00 € HT

Il a été demandé au lauréat sa meilleure offre commerciale. Le lauréat a proposé d'ouvrir la discussion sur le BIM niveau 2 demandé qui représente 1 % de la mission de base. Le pouvoir adjudicateur a accepté de revoir ses ambitions sur le niveau BIM attendu notamment en phase ACT, la capacité des entreprises très variable en la matière risquant de fausser l'ouverture à la concurrence et pour l'entretien/ maintenance, les services n'ayant pas encore développé les compétences en interne pour gérer une exploitation/ maintenance avec les outils BIM.

Les précisions apportées sur la décomposition du forfait de rémunération et la répartition des taches ont été satisfaisantes.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 069-216902569-20210325-V_DEL_210325_12-DE

Le montant provisoire des honoraires après négociation s'élève à 823 613,81 € HT, soit 988 336,57 € TTC.

Les critères de jugement de l'offre remise suite à négociation sont ceux retenus pour examiner les projets des candidats admis à concourir.

L'analyse de l'offre remise par le groupement TECTONIQUES Architectes est la suivante :

- qualité architecturale et paysagère, valorisation du site : noté sur 10, pondéré à 25 % ;

De la même manière que l'a relevé le jury lors du concours de maîtrise d'oeuvre et à l'issue des négociations menées avec le groupement Tectoniques, il apparaît que ce projet présente une belle prise en compte des espaces urbains environnants. La rationalité des espaces et la qualité d'ambiance ont été appréciées sauf pour la terrasse à l'étage. Il a été noté une approche paysagère peu développée.

Lors de la négociation, le lauréat a expliqué les choix sur la qualité architecturale et paysagère qui ont prévalu dans la conception de son projet, équilibre entre les données physiques (parcelle) et données fonctionnelles, environnementales et économiques du programme. Les précisions apportées ont été jugées satisfaisantes. L'offre n'est pas modifiée par la négociation.

La note obtenue sur ce critère est de 7,5 sur 10, soit après pondération une note de 1,86 sur 2 ,50.

- qualité environnementale du projet et pertinence des solutions proposées en matière de confort d'été : noté sur 10, pondéré à 25 % ;

Comme le jury l'a noté, les négociations menées avec le groupement Tectoniques ont confirmé un engagement environnemental certain sur le projet et l'intérêt de l'utilisation du bois avec une réserve sur son vieillissement.

Lors de la négociation, le lauréat a apporté les précisions sur le volet environnemental de son projet ainsi que sur les solutions proposées en matière de confort d'été et a conforté l'appréciation du jury qui avait relevé une grande maîtrise de ce sujet. L'offre n'est pas modifiée par la négociation.

La note obtenue sur ce critère est de 7,55 sur 10, soit après pondération une note de 1,89 sur 2 ,50.

- adéquation du projet au programme (respect des exigences, surfaces, fonctionnalités, confort d'usage) : noté sur 10, pondéré à 25 % ;

Comme souligné par le jury et à l'issue des négociations avec le groupement Tectoniques, le projet reflète la bonne interprétation du programme et des relations fonctionnelles.

Lors de la négociation, les réponses du lauréat sur l'adéquation du projet au programme ont été précises et de qualité et ont été jugées satisfaisantes. Elles ont montré la capacité du candidat à améliorer son projet, notamment sur la fonctionnalité et le confort d'usage ainsi que sur la possibilité d'optimiser les surfaces au R+1, dans les phases suivantes de conception. L'offre n'est pas modifiée par la négociation.

La note obtenue sur ce critère est de 8,18 sur 10, soit après pondération une note de 2,05 sur 2 ,50.

- respect de l'enveloppe financière prévisionnelle, qualité et pertinence de l'analyse économique du projet : noté sur 10, pondéré à 25 %.

Comme le jury l'a relevé et à l'issue des négociations menées avec le groupement Tectoniques, l'enveloppe financière du projet est respectée avec un coût au mètre carré très performant tout en étant innovant.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 069-216902569-20210325-V_DEL_210325_12-DE

Lors de la négociation, le lauréat a confirmé le montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux à 5 635 812 € HT, soit +0,64 % par rapport à l'enveloppe travaux fixée par la maîtrise d'ouvrage. Elle apparaît cohérente avec le descriptif et les éléments graphiques de l'esquisse. L'offre n'est pas modifiée par la négociation.

La note obtenue sur ce critère est de 8,36 sur 10, soit après pondération une note de 2,09 sur 2 ,50.

La note totale pondérée est de 7,89 sur 10.

Au regard des critères de choix, l'offre suite à négociation a été jugée satisfaisante par le pouvoir adjudicateur.

En conséquence, je vous propose :

► d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement TECTONIQUES Architectes (mandataire) – TECTONIQUES Ingénieurs – LINK Acoustique – eEGENIE – ARBORESCENCE – ITINERAIRE bis ;

► d'autoriser Madame la Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement TECTONIQUES Architectes (mandataire) – TECTONIQUES Ingénieurs – LINK Acoustique – eEGENIE – ARBORESCENCE – ITINERAIRE bis pour un montant provisoire de 823 613,81 € HT, soit 988 336,57 TTC et ayant produit les attestations et certificats ;

►d'autoriser Madame la Maire à solliciter les subventions au taux maximum auprès des différents partenaires ;

► d'autoriser Madame la Maire à déposer toutes les autorisations administratives nécessaires et notamment le permis de construire.

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 069-216902569-20210325-V_DEL_210325_12-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L2122-21 du code général des collectivités territoriales et notamment son alinéa 6 selon lequel « Sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier (…) de souscrire les marchés» ;

Vu les articles L.2125-1.2°, R.2162-15 à R.2162-21 du code de la commande publique relatifs au déroulement du concours ;

Vu l'article R2122-6 du code de la commande publique ;

Considérant l'analyse de l'offre remise par le groupement TECTONIQUES Architectes (mandataire) ;

Entendu le rapport présenté le 25 mars 2021 par Monsieur Stéphane GOMEZ, premier adjoint, délégué aux Finances, aux Marchés publics, à la Politique de la Ville, au Renouvellement Urbain, au Conseil citoyen, au Transport et aux Mobilités ;

Après avoir délibéré, décide :

► d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement TECTONIQUES Architectes (mandataire) – TECTONIQUES Ingénieurs – LINK Acoustique – eEGENIE – ARBORESCENCE – ITINERAIRE bis ;

► d'autoriser Madame la Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement TECTONIQUES Architectes (mandataire) – TECTONIQUES Ingénieurs – LINK Acoustique – eEGENIE – ARBORESCENCE – ITINERAIRE bis pour un montant provisoire de 823 613,81 € HT, soit 988 336,57 TTC et ayant produit les attestations et certificats ;

►d'autoriser Madame la Maire à solliciter les subventions au taux maximum auprès des différents partenaires ;

► d'autoriser Madame la Maire à déposer toutes les autorisations administratives nécessaires et notamment le permis de construire.

Nombre de suffrages exprimés : 42
Votes Pour : 38
Votes Contre : 2
Abstention : 2
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 25 mars 2021.

conforme,

Signé par : Hélène GEOFFROY
Date : 02/04/2021
Qualité : Madame la Maire